

**Compte rendu de la réunion du conseil**  
**Communauté de communes du Pays de Cocagne**  
Séance du lundi 28 Février 2011

En exercice : 40  
Présents : 38  
Votants : 38

Excusés : 2  
Absents : 0

Convocation du 16 février 2011  
Affiché le 16 février 2011

L'an deux mille onze et le vingt huit février à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil de communauté, dûment convoqué, à la salle de la mairie de Puylaurens, sous la présidence de Christian MAS.

Présents : *CESCATO Francis, IMART Alain, POU Alain, MAS Christian, SABARTHES Roland, PINEL Bernard, BORRAZ Françoise, POUYANNE Christophe, FOURNIL Sébastien, BARTHES Emile, LAURENS Lucienne, VIRVES Pierre, SCANTAMBURLO Roger, PICOUET Eliane, PINEL Jean-Claude, BATUT Michel, MANON Frédéric, HURAND Yves, IZARD Annie, BRUNO Christophe, FARKAS Frédéric, MARTIN Nadine, GIRONIS Alain, RAYNAUD Aline, RIVALS Alain, DELPY Martine, HORMIERE Jean-Louis, LAPERROUZE Anne, GUIRAUD Jean-Louis, MAURY Jacques, DAMIANO Catherine, HERAILH Hélène, MEISTERMANN Fabienne, MAYAR Jean-Christophe, ESCANDE Pierre, FREDE Raymond, ALGANS Gilles, CANO Jean-Claude.*

Excusés remplacés par un suppléant : ZAMBON Marie-Claude, BARENTIN Sonia, CAPOUL Séverine, VIGNERON André, BACOU Jean-Christophe, MALINGE Ernest, DAULL Monique, De COIGNAC Henri.

Excusée : RAYNAUD Aline, LEPINE Christophe  
Secrétaire de séance : Francis CESCATO



Mr le Président informe qu'une association de défense des habitants du Canton de Cuq Toulza a demandé une intervention en début de séance. Mr GON président de l'association a souhaité faire une déclaration concernant le fuseau 3P du projet d'autoroute. Il demande à la Communauté de communes de revoir sa position prise par délibération en 2008 à ce sujet.

Francis CESCATO est désigné comme secrétaire de séance. Après lecture par le Président, le procès verbal du 13 décembre 2010 est approuvé.

Mr le Président présente l'ordre du jour et demande que des points soient ajoutés :

- Travaux sur le pont d'en Guibaud
- Travaux sur pont En Férougne
- Marché d'entretien des accotements des voies intercommunales 2011
- 2X2 voies : Echangeur de Puylaurens, itinéraire de substitution.

Monsieur FREDE déclare que le problème est le même sur Germain des Prés, concernant l'échangeur de Soual.

Madame PICOUET demande que soit mise à l'ordre du jour également la question du contournement de Cuq-Toulza et que soit rediscuté le positionnement de la Communauté de communes.

Monsieur MAS précise qu'une rencontre avec la DREAL est prévue avec les communes concernées (Algans, Lacroisille, Cuq-Toulza et la Communauté de communes, seulement ensuite ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour.

Mme Laperrouze informe qu'un chargé de mission du Ministère de l'écologie doit venir à Puylaurens mercredi pour rencontrer élus et acteurs.

**1. Cahier des charges du lotissement de la ZA Pièce Grande :**

M. le Président rappelle que lors d'un précédent Conseil il avait été présenté un projet de cahier des charges qui définit les obligations et droits des co-lotés.

Les points importants contenus dans ce document sont les suivants :

- **Mise en place d'un comité de pilotage** pour veiller au respect de la réglementation et application du cahier des charges :

Les acquéreurs devront présenter au comité de pilotage l'ensemble du projet urbanistique et architectural

- **Délais de construction 4 ans**  
Il sera demandé que soit rétrocédé le terrain après ce délai avec versement d'une indemnité à la Communauté de communes
- **Réalisation d'un accès empierré** avant chantier
- **Affichage** : les panneaux individuels situés à l'entrée des lots seront d'un type imposé par la Communauté de communes. Ils seront fournis par la Communauté de communes à titre onéreux accompagnés d'une charte graphique à respecter.
- **Espaces verts** : les espaces libres de toute construction, de toute aire de stationnement, d'exposition ou de stockage doivent être aménagés ou plantés
- **Clôtures** :

Les clôtures sur voie interne seront constituées de panneaux de grillage soudé en fil d'acier galvanisé, de couleur grise, d'une hauteur de 2 mètres et positionné sur un muret enduit de 20 cm de hauteur maximum.

L'ensemble des limites séparatives seront composées soit de haies vives, soit de plantations d'autres arbres d'alignement.

Les clôtures séparatives seront constituées de panneaux de grillage de couleur grise, d'une hauteur de 2 mètres maximum, éventuellement positionnés sur un muret enduit de 20 cm de hauteur maximum.

Les clôtures situées le long de la RD 51 (lots 2 et 3) seront constituées par une haie, éventuellement doublée par un grillage.

Les portails seront de type portail coulissant avec barreaux métalliques droit de couleur grise.

- **les aires de stockage sont implantées à l'arrière des bâtiments**

Le Conseil de communauté décide à la majorité :

- d'approuver le cahier des charges du lotissement de la ZA Pièce Grande
- d'annexer le cahier des charges à l'acte de vente lors de la vente d'un lot

## 2. Modification des prix de vente des lots de la ZA Pièce Grande :

M. le Président explique que les prix de vente des lots avaient été fixés avant que la zone aedificandie due à la proximité de l'abattoir soit définie précisément.

Certains lots sont affectés par cette zone, donc le calcul de leur prix de vente doit en tenir compte.

Il propose que les prix de vente des lots soient les suivants :

N° LOT	Superficie totale En m2	Superficie non constructible	Superficie constructible	Proposition prix de vente HT	Prix au m2 constructible en €
2	7150	0	7150	60.500 €	8,46
3	10 656	0	10 656	85 000 €	7,97
4	2451	0	2451	23 000 €	9,38
5	3066	0	3066	28 000 €	9,13
6	1927	0	1927	18 000 €	9,34
7	2333	0	2333	20 000 €	8,57
8	4000	0	4000	33 000 €	8,25
9	4000	26	3974	33 000 €	8,3
10	4000	906	3094	26 000 €	8,4
11	4000	989	3011	26 000 €	8,63
12	3973	1266	2234	18 000 €	8,05

Le Conseil de communauté décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de prix de vente des lots tels que définis dans le tableau ci-dessus
- que les nouveaux prix de vente sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011

### 3. Schéma départemental de coopération intercommunale :

M. Mas informe le Conseil que la commune de Maurens-Scopont a délibéré pour demander son adhésion à la Communauté de communes du Pays de Cocagne. La Maire a précisé que si un rattachement de la Communauté de communes devait avoir lieu, la commune souhaiterait que cela se fasse avec la Communauté de communes Sor et Agout.

Une synthèse des travaux réalisés depuis décembre est présentée.

M. Mas propose un tour de table par commune pour connaître l'avis de chacune sur le rapprochement possible de notre Communauté de communes avec une ou plusieurs autres EPCI.

Aguts : M. Pou : souhaite un rapprochement vers Sor et Agout ; mais aussi des 3 intercommunalités : Sor et Agoût, pays d'Agoût, Pays de cocagne.

Algans : M. Sabarthès : souhaite s'associer avec des communes qui se ressemblent et rurales.

Appelle : M. Pouyane : tendance vers un rapprochement plus vers Pays Agout car communauté de même niveau ; mais aussi serait tenté de se rapprocher de Revel pour profiter de son dynamisme sur la thématique de l'agro-alimentaire. Par contre ne souhaite pas de rapprochement vers Castres ou Lavour. Mais se pose la question à quoi cela va servir ?

Bertre : M. Fournil : suivra la décision des autres communes.

Cambon-les-Lavour : Mr Virvès : souhaite un rapprochement vers la Communauté de communes du Pays d'Agoût car a une voie ferrée et vers le Laurécois car cette Communauté de communes a du matériel d'entretien de la voirie.

Cuq-Toulza : Mme Picouet : souhait de privilégier le bassin de vie donc de se rapprocher vers la communauté de communes Sor et Agout.

Lacroisille : M. Hurand : une délibération a été prise, souhaite se rapprocher vers un bassin de vie est-ouest, le long de la N126, donc plus vers Sor et Agout.

Mouzens : M. Farkas : affirme avant tout un attachement à la communauté de Communes du Pays de Cocagne et pense qu'un rattachement à la Communauté de communes du Pays d'Agout est une première étape, avec Puylaurens comme ville dominante.

Péchaudier : rattachement à Sor et Agout et pourquoi pas aussi avec Pays d'Agoût.

Puylaurens : Mme Laperrouze : le Conseil municipal a eu deux réunions, une pour réfléchir, une pour délibérer. La réflexion a envisagé l'avenir de la Communauté de communes et non de la commune. Les Communautés de communes Pays d'Agout et Sor et Agout sont des territoires de transition entre Toulouse et Castres, donc mettre en place des structures communes aux 3 communautés pourrait faire gagner en compétences et faire des économies.

Par contre estime qu'il n'y a pas de liaison avec le Laurécois. Donc souhaite que soit proposé un rapprochement entre 3 intercommunalités : Pays Agout, Sor et Agout et Pays de Cocagne afin qu'il y ait un équilibre entre l'urbain et le rural.

Sinon, qu'avec Sor et Agout

Roquevidal : Mme Damiano : pas de décision prise mais la commune est intéressée par une association avec Sor et Agout. Cependant, très attirée par le bassin de vie du Vaurais.

Saint Germain des Prés : M. Frede : la commune a toujours été proche de Sor et Agout, car limitrophe, pour les ordures ménagères, .... Donc souhaite un rapprochement avec cette communauté de communes.

Saint Sernin les Lavour : M. Cano : attendait la décision de Puylaurens et Péchaudier.

M. le Président rappelle qu'il faut raisonner en Territoire. Il y a intérêt à faire une grande communauté de communes à 3 EPCI. Par contre si la Communauté de communes du Pays d'Agout n'est pas associée à ce rapprochement, on ne dépassera pas les 20.000 habitants.

Si il y a rapprochement de 3 intercommunalités il faut remettre tout à plat et faire une nouvelle intercommunalité et que la communauté Sor et Agout sorte du SCOT de l'Autan.

Mr Batut estime que l'on ne peut pas décider pour les autres.

Mme Laperrouze propose qu'un compte rendu du tour de table soit transmis à Mme la Préfète.

M. Escande estime que la Communauté de communes ne peut décider pour les communes.

M. Mas souhaite que la Communauté de commune délibère sur le territoire le plus pertinent à construire.

Mme Laperrouze pense qu'à ce stade de la réflexion il faut réfléchir à un territoire avec une identité forte.

Mme Damiano propose de donner un état de la réflexion de la Communauté de communes et estime que le tour de table donne une idée de ce qu'il peut être.

Le Président demande qui est d'accord pour une intercommunalité à Trois ?

Mme PICOUET ne souhaite pas délibérer là-dessus car Cuq-Toulza a décidé d'aller uniquement avec Sor et Agout.

M. Escande confirme qu'effectivement les communes sont libres de leur choix.

M. Pou souhaite que les communes restent groupées, ainsi que Mme Laperrouze.

Le Président propose une délibération avec une proposition de fusion entre les communautés de communes Pays de Cocagne, Pays d'Agout et Sor et Agout, qui serait un consensus, avec certaines conditions dont le retrait de Sor et Agout du SCOT de l'Autan.

Mme Laperrouze, Mme Picouet pensent que le SCOT est un autre débat, une autre étape.

Le Président propose qu'au moins une position de la Communauté de communes soit prise, avec fusion des trois intercommunalités. Il souhaite que les 13 communes restent unies et que le Conseil délibère dans ce sens.

M. Manon dégage de la discussion un sentiment fort : tout le monde veut rester ensemble. Il doit remonter au niveau de la Communauté de communes même si il y a des tendances différentes au sein des communes.

Mme Delpy estime que la position de la Communauté de communes est importante, si un tour de table des communes a été fait.

Après discussion il est décidé de faire un second tour de table. Chaque commune doit se positionner sur trois scénarii possibles, elle peut se positionner sur plusieurs.

- **Scénario 1** : fusion à deux communautés de communes, avec la Communauté du Pays d'Agout
- **Scénario 2** : fusion à deux communautés de communes, avec la Communauté de communes Sor et Agout
- **Scénario 3** : fusion à trois Communautés de communes, avec les Communautés de communes Pays d'Agout et Sor et agout.

Le Résultat de ce tour de table est le suivant :

- AGUTS : scénario 2 et scénario 3
- ALGANS : scénario 1 et scénario 3
- APELLE : Scénario 3
- BERTRE : scénario 3
- CAMBON-LES-LAVAUUR : scénario 1 et scénario 3
- CUQ-TOULZA : scénario 2
- LACROISILLE : scénario 2
- MOUZENS : scénario 1 et scénario 3
- PECHAUDIER : scénario 2 et scénario 3
- PUYLAURENS : scénario 2 et scénario 3
- ROQUEVIDAL : scénario 1
- SAINT-GERMAIN-DES-PRES : scénario 2
- SAINT-SERNIN-LES-LAVAUUR : scénario 3

Chacun s'accorde sur le fait que les 13 communes doivent avant tout rester unies.

Le rapprochement entre les trois communautés de communes pourrait donc répondre à la volonté collective, puisque 9 communes y seraient favorables, même si il y a des tendances différentes au sein des conseils municipaux. En effet, 6 communes estiment aussi qu'un rapprochement avec uniquement la communauté de communes Sor et Agout est envisageable, et 4 avec la communauté de communes du Pays d'Agout.

Le président souhaite qu'une délibération soit prise. Le Conseil de communauté demande qu'il soit seulement fait un compte rendu de la volonté du Conseil à transmettre à Mme la Préfète.

#### 4. Pont d'en Guibaud :

Mr Pinel expose qu'un état des lieux des ouvrages d'arts a été réalisé par un bureau d'études à la demande du Pays d'Agout, et a diagnostiqué un état de ruine du pont d'en Guibaud entre Puylaurens et Saint Paul Cap de Joux.

Les travaux de rénovation du pont ont été estimés à 60 000 € HT.

Une lettre a été envoyée à la commune de Puylaurens pour que Mme le Maire prenne un arrêté interdisant ou limitant la circulation. La Communauté de communes du Pays d'Agout a fait la même chose vis-à-vis de la commune de Saint Paul Cap de Joux puisque le pont est à cheval sur les deux communautés de communes.

Il est proposé que la Communauté de communes du Pays d'Agout lance le marché et que la Communauté de communes du Pays de Cocagne prenne en charge 50 % du coût des travaux HT.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition et demande au Président d'engager les démarches dans ce sens et l'autorise à signer tout document relatif à ces travaux.

#### **5. Travaux sur pont « en Regord » à Puylaurens :**

Mr Pinel explique que des travaux étaient prévus pour réparer un parapet sur ce pont. L'entreprise Eiffage a fait faire un devis à l'entreprise Garcia qui a chiffré les travaux pour un parapet à 4 871.00 €. Mr Pinel a demandé un devis à l'entreprise Guerrero qui a fait la crèche de Cuq Toulza, qui a estimé les travaux à 3 984.81 € pour réparer les parapets des deux côtés du pont.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire faire les travaux à l'entreprise Guerrero pour un montant de 3 984.81 € pour les parapets des deux côtés du pont.

#### **6. Marché de travaux d'entretien des abords de la voirie intercommunale :**

Monsieur PINEL expose : suite à la consultation suivant la procédure adaptée mise en place, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 24 février 2011 :

Les offres reçues sont les suivantes :

LOT	Entreprise	Faucardage	Faucardage option	Débroussaillage	Lamier		Montant HT	Montant TTC
1	ECOVANA	68	60	220	140	60	11 202.05	13 397.65
	<b>CALMETTES</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>165</b>	<b>160</b>	<b>80</b>	<b>8 751.60</b>	<b>10 466.91</b>
2	ECOVANA	68	60	220	140	60	9 844.13	11 773.58
	<b>BARBASTE</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>165</b>	<b>160</b>	<b>80</b>	<b>7 690.72</b>	<b>9 198.10</b>
	VALENTIN	60	60	165	160	80	5 666.63	6 777.29
3	ECOVANA	65	58	217	138	58	7 102.18	8 494.21
	<b>IMART</b>	<b>60</b>	<b>50</b>	<b>160</b>			<b>5 540.70</b>	<b>6 626.68</b>
4	ECOVANA	65	58	217	138	58	8 972.40	10 730.99
	<b>CALMET</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>165</b>		<b>80</b>	<b>7 158.83</b>	<b>8 561.96</b>

La Commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

	Candidats	Offres TTC	Option
Lot 1	CALMETTES	10 466.91 €	Comprise
Lot 2	BARBASTE	9 198.10 €	Comprise
Lot 3	IMART	6 626.68 €	Comprise
Lot 4	CALMET	8 561.96 €	Comprise

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide de retenir les entreprises suivantes :

	Candidats	Offres TTC	Option
Lot 1	CALMETTES	10 466.91 €	Comprise
Lot 2	BARBASTE	9 198.10 €	Comprise
Lot 3	IMART	6 626.68 €	Comprise
Lot 4	CALMET	8 561.96 €	Comprise

Jean-Claude PINEL, Vice-président expose : sur la commune de Puylaurens, une partie des VC12 VC4 sont encombrés par des branches. Le passage des épareuses ne suffira pas à tout nettoyer. Si la commune de Puylaurens peut se charger de ramasser les branches, la communauté de communes peut prévoir 15 h de travail de lamier supplémentaire pour couper les branches.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil propose :

- de prévoir 15h supplémentaires de lamier pour dégager les VC 12 et VC 4 sur la commune de Puylaurens

- d'engager les travaux
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Mr Batut demande que la prochaine fois les éléments soient envoyés avec le Conseil de communauté.

#### 7. **Projet de 2X2 voies** :

Mme Laperrouze explique que M. Bugis Maire de Castres a demandé à ce que l'échangeur de Puylaurens soit supprimé afin de faire des économies et de faire un échangeur à Castres.

Le Conseil municipal de Puylaurens a donc pris une délibération demandant le maintien de l'échangeur de Puylaurens et de prévoir un itinéraire bis qui arriverait au niveau de la ZA Pièce Grande.

M. Manon intervient en posant la question de l'impact du projet pour les locaux qui n'emprunteront pas l'autoroute. Il souhaiterait que soit demandé un itinéraire de substitution qui soit aussi performant que l'actuel en termes de confort et de sécurité. Sinon, le trafic local sera moins performant qu'avant.

M. Mas estime qu'on ne peut délibérer sur les questions qui arrivent au dernier moment, une rencontre avec la DREAL est prévue et permettra d'avoir des éléments pour prendre une décision ultérieurement.

Concernant l'échangeur de Puylaurens, le Conseil de communauté se déclare solidaire de Puylaurens et de sa délibération.

Mme Picouet rappelle qu'en 2008 une délibération a été prise par la Communauté de communes pour un tracé au plus près de la RN 126.

Il s'avère que le fuseau 3 P est celui qui pénalise le plus la commune, laquelle demande un réexamen du fuseau par la DREAL. Mme Picouet estime que les critères exprimés par la Communauté de communes en 2008 ne sont pas retrouvés dans le fuseau 3P.

M. Manon précise qu'il n'y a pas de fuseau qui respecte ces critères. La commission aménagement de l'espace de la communauté de communes avait examiné les différentes possibilités, avait pressenti le fuseau 3P qui est contournement au nord de Cuq-Toulza, ce fuseau existait déjà pendant le débat public. M. Manon estime que la réaction de la commune de Cuq-Toulza est peut être légitime mais qu'elle le serait aussi sur d'autres fuseaux.

M. Pou précise que le travail en commission sur ce sujet avait été fait en présence de Mme Picouet et de M. Pinel qui représentaient la commune.

Le Président ne souhaite pas qu'une délibération de la Communauté soit prise ce soir sur ces sujets.

La séance est levée à 23 h 10.